

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine - JEHL Pascal - SCHMITT Clarisse – KREDER Régis - UHL Christophe – EHRHART Elisabeth – STEYDLI Jean-Marc – HEINRICH Chantal – MATHIEU Arnaud - BALLAND Sandra – HIPP Isabelle - HENNINGER Sabrina - HEINRICH Claude – STOECKEL Joël - KEMPF Jacques

Absents excusés :

AUBERT Virginie ayant donné procuration à KUHN Bruno
GUTH Thierry ayant donné procuration à KREDER Régis
FAIVET Anne ayant donné procuration à KEMPF Jacques
HUCK Audrey ayant donné procuration à STEYDLI Jean-Marc
DUTTER Vincent ayant donné procuration à HIPP Isabelle
WEBER Sylvain ayant donné procuration à STOECKEL Joël

Assistait également sur invitation

Mr UHLMANN– Cabinet Architectes et Partenaires – MOE

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26/01/2018**
3. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. **COMMANDE PUBLIQUE**
 - 4.1. Salle multi sportive – Validation de l'Avant-Projet (APD)
 - 4.2. Salle multi sportive – Extension de la Mission Géotechnique G4 à FONDASOL
 - 4.3. Salle multi sportive – Attribution de la mission de Coordination SPS
 - 4.4. Salle multi sportive – Attribution de la mission de Contrôle technique
5. **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**
 - 5.1. Rythmes scolaires – semaine des 4 jours – Répartition hebdomadaire des heures d'enseignement à la rentrée 2018
6. **DIVERS ET COMMUNIQUE**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Joël STOECKEL comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2018

Ce point est reporté à la prochaine séance.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. COMMANDE PUBLIQUE

4.1. Salle multi sportive – Validation de la phase AVP

L'Avant-Projet de la salle est soumis aux conseillers municipaux.

Vu l'ampleur du dossier à analyser, le délai de réflexion était trop court. Le nouveau projet remis aux conseillers lors de la séance est chiffré à 3,4 M€ HT.

Mr le Maire propose d'étudier ces documents en commission des travaux/finances d'ici 1 mois avant de se prononcer en séance du conseil municipal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

DEPENSES				
HONORAIRES	COUT HT	TVA 20%	COUT TTC	COMMENTAIRES
MARCHE - LOT 1 - TERRASSEM- ASSAINISS-VRD	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €	
MARCHE - LOT 2 - AMENAGEMENT EXTER	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	
MARCHE - LOT 3 BATIMENT+ANNEXE	2 420 000,00 €	484 000,00 €	2 904 000,00 €	2 405 318,00 € HT - Estimation ILLIOS coût salle
mur aggro+enduisage pour séparation vestiaires(en remplacement placo)	17 000,00 €	3 400,00 €	20 400,00 €	
surcoût baie vitrée 20mX2,15m)*	43 500,00 €	8 700,00 €	52 200,00 €	
stores internes (alimentation électrique à prévoir)*	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €	Estimation - pas de chiffrage du MOE
Fondation spéciale selon rapport Fondasol*	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €	
Traitement de l'eau	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	
COUT DES TRAVAUX -	2 930 500,00 €	586 100,00 €	3 516 600,00 €	2 610 318,00 € HT Estimation ILLIOS hors *
AMO - GARNIER	21 500,00 €	4 300,00 €	25 800,00 €	21500 € HT - Estimation ILLIOS
Géomètre SCHALLER ROTH SIMLER	1 260,00 €	252,00 €	1 512,00 €	3300 € HT - Estimation ILLIOS
diagnostic amiante DEKRA	450,00 €	90,00 €	540,00 €	1200 € HT - Estimation ILLIOS
étude de sol - FONDASOL -Mission de base	3 700,00 €	740,00 €	4 440,00 €	4500 € HT -Estimation ILLIOS
Mission G2 PRO	1 900,00 €	380,00 €	2 280,00 €	
Mission G4*	2 900,00 €	580,00 €	3 480,00 €	
mission SPS - APAVE	4 590,00 €	918,00 €	5 508,00 €	9000 € HT - Estimation ILLIOS
Mission contrôle technique - APAVE	8 700,00 €	1 740,00 €	10 440,00 €	16967 € HT - Estimation ILLIOS
MCE- ARCHITECTES & PARTENAIRES - 6,8% de 2 930 500 € HT	199 274,00 €	39 854,80 €	239 128,80 €	156 619 € HT - Estimation ILLIO
COUT HONORAIRES DIVERS	244 274,00 €	48 854,80 €	293 128,80 €	213 086,00 € HT Estimation ILLIOS hors *
Annonces presse MARCHES PUBLICS	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	
matériel de cuisine+bar	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	27000 € HT - Estimation ILLIOS hors bar
buts hand+filets tennis+afficheur score	19 000,00 €	3 800,00 €	22 800,00 €	19000 € HT - Estimation ILLIOS
tables & chaises & armoires rangement & bancs & vaisselles	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	? pas de montant prédéfini
Clefs sécurisées	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	
Evacuation Cuve fioul	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	
Panneaux solaires production ECS	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	
COUT FRAIS ANNEXES	120 500,00 €	24 100,00 €	144 600,00 €	
TOTAUX CUMULES	3 295 274,00 €	659 054,80 €	3 954 328,80 €	
réserve financière pour imprévus	85 000,00 €		85 000,00 €	
Assurance dommage-ouvrage	26 373,00 €	5 274,60 €	31 647,60 €	Estimation ILLIOS
COUT FRAIS ACCESSOIRES	111 373,00 €	5 274,60 €	116 647,60 €	
TOTAL GENERAL CUMULE	3 406 647,00 €	664 329,40 €	4 070 976,40 €	

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Mr UHLMANN, architecte, commente les différentes modifications apportées conformément au souhait de l'assemblée lors de la dernière séance et les nouvelles variantes dont il n'avait pas le chiffrage lors de la dernière séance de janvier.

Mr FAHRNER soulève qu'en phase AVP, le MO est tenu de fournir un certain nombre de documents conformément au CCTP rédigé par l'AMO.

Le problème des raccordements des salles de sport existantes est soulevé et il conviendra de mettre en conformité les raccordements avant la construction de la nouvelle salle multisports. Une étude est en cours auprès du SDEA. Le raccordement de la nouvelle salle est intégré dans le programme des travaux.

Un conseiller souhaiterait avoir le détail des fondations complémentaires.

Ce détail ne pourra être fourni en phase « Exécution » selon le MO.

En phase « CONSULTATION DES ENTREPRISES » le rapport de FONDASOL sera joint et les entreprises devront prendre en compte cette donnée.

80 points de fondation sont préconisés. Le montant estimatif de 250 000 € pour des fondations spéciales, est la fourchette haute des dépenses à engager.

Une étude complémentaire « G4 » sera nécessaire lors du creusement.

Au vu des questions plus techniques soulevées par l'assemblée, il propose de discuter de ces interrogations lors de la prochaine commission des travaux/finances.

Mr le Maire propose de :

- DE REPORTER la validation de l'AVP, par manque de temps de réflexion et au vu des nombreuses questions soulevées
- REPRENDRE la discussion en commission des finances/travaux d'ici un mois et qu'en attendant cette séance de travail, les conseillers pourront en amont faire part de leurs observations
- REVOIR le calendrier prévisionnel de prestation du MO

ADOpte A L'UNANIMITE

4.2. Salle multi sportive – Extension de la Mission Géotechnique G4 à FONDASOL

Une étude de sol avait été confiée à FONDASOL dans le cadre des missions référencées G2 AVP et G2 PRO pour un coût respectif de 3700 € HT et 1900 € HT., soit 5 600 € HT.

Au vu du rapport et des conclusions établis par ce prestataire, une mission G4 s'avère nécessaire afin d'apporter des avis sur les notes de calculs et de justification des ouvrages géotechniques établies par l'entreprise dans le cadre de sa mission.

Il est proposé de souscrire à cette mission auprès du même prestataire dans le cadre de la continuité de la supervision et du suivi d'exécution. Coût de la prestation 2 900 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal

ENTENDU en ses explications le 1^{er} adjoint FAHRNER Maurice et au préalable Mr UHLMANN,

DECIDE de confier cette extension de mission G4 à l'entreprise FONDASOL pour un montant de 2 900 € HT

ADOpte PAR 14 VOIX POUR – 8 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

4.3. Salle multi sportive – Attribution de la mission de Coordination SPS

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.4532-2 à L.4532-7 relatifs à la mission de coordination et coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

Monsieur FAHRNER rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS, à partir du moment où sont appelées à intervenir plusieurs entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Afin de pouvoir désigner le coordinateur SPS, une consultation a été lancée. Trois bureaux d'études ont retourné une offre. La proposition jugée comme étant la mieux-disante est celle de la Société APAVE pour un montant de 4 590 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir la Société APAVE pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la construction d'une salle multi sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ENTENDU en ses explications le 1^{er} adjoint,

ATTRIBUE à la société APAVE la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la construction d'une salle multi sportive pour un montant de 4 590 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOpte PAR 18 VOIX POUR – 4 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

4.4. Salle multi sportive – Attribution de la mission de Contrôle technique

Dans le cadre de la mission de contrôle technique relative à la solidité des ouvrages, la sécurité des personnes en ERP et l'accessibilité pour les personnes handicapées, il y a lieu de désigner un bureau de Contrôle pour les missions désignées (LP – SEI –PS- HAND). Une consultation avait été lancée et 3 bureaux d'études ont retourné une offre.

La proposition jugée comme étant la mieux-disante est celle de APAVE pour un montant total de 8 700 € HT (118 heures d'intervention d'un ingénieur et technicien).

Il est proposé de souscrire à cette mission auprès d'APAVE pour le montant susmentionné.

Après délibéré, le conseil municipal

ENTENDU en ses explications le 1^{er} adjoint FAHRNER Maurice,

DECIDE de confier la mission de Contrôle technique à l'entreprise APAVE pour un montant de 8 700 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOpte PAR 16 VOIX POUR – 5 VOIX CONTRE – 2 ABSTENTIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

5. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

5.1. Rythmes scolaires- Semaine des 4 jours – Répartition hebdomadaire des heures d'enseignement à la rentrée 2018

Suite au sondage effectué auprès de l'ensemble des parents, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un retour aux 4 jours lors de la séance du 07/12/2017.

Après avoir reçu les différents partenaires, la commission des affaires scolaires propose la répartition hebdomadaire des heures d'enseignements suivante à partir de la rentrée 2018, conformément aux souhaits des partenaires consultés :

Ecole Maternelle :

7H55 - 11H25 - 13H25 - 15H55

Ecole Élémentaire :

8H05 - 11H35 - 13H35 - 16H05

Les Conseils d'Ecoles devront se prononcer sur ces horaires au courant du second trimestre.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner également.

Entendu en ses explications complémentaires l'adjointe FRITSCH Christine,

Le conseil municipal, après délibéré

PROPOSE de valider les propositions retenues.

AUTORISE le Maire à en informer les conseils d'école ainsi que le DASEN.
Les horaires d'entrée et de sortie des écoles seront décidés par le DASEN.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Point de situation sur le dossier de Révision du PLU – Mr le Maire présente et commente aux conseillers, le PADD (document de travail du 09/11/2017) et notamment ses orientations générales. Ce document sera soumis à débat le moment venu. Le plan de zonage à l'état d'ébauche, ne peut être communiqué afin de sécuriser la procédure. Il est rappelé qu'il conviendra de réduire le zonage constructible à 10 Ha. Les documents finalisés seront portés à la connaissance de l'ensemble du public après avis de l'Etat et des PPA.
- Point de situation sur les dossiers de la CCRM – Nouveau siège administratif.
Mr le Maire présente un powerpoint avec les différentes hypothèses de travail quant à l'implantation de l'équipement. A l'heure actuelle, la préférence va vers une construction neuve sur un terrain appartenant la CCRM, près de la nouvelle gendarmerie. Un débat sera mené au sein de chaque commune. Le Président est prêt à venir en débattre.
D'autres remarques sont émises notamment quant aux embauches récentes à la CCRM, les locations payantes pour les nacelles et chapiteau. Mr le Maire donne des explications quant aux coûts de maintenance de ces matériaux.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

- Fermeture d'une classe de maternelle pour la rentrée prochaine 2018/19, suite à un manque d'élèves à la rentrée de la maternelle. Il n'y aura plus de journée de décharge de la directrice si une fermeture de classe sera prononcée. A ce jour pas de courrier officiel de l'Inspection Académique.
- Dates à retenir :
 - 19/02 : commission des finances
 - 26/02 : commission fleurissement à 19 h
 - 15/02 : commission révision PLU à 18h00
 - 19/03 : réunion CCAS avec vote du budget 2018 à 19 h
 - 20/03 : réunion du conseil municipal
- Restitution de l'Audit relatif au Document Unique et de l'analyse des Risques Psychosociaux aux élus lors d'une prochaine réunion.
Une restitution vers le personnel communal est prévue mardi le 20/02/18
- Remplacement de l'agent en CDD, malade par un autre agent CDD.
- La fréquentation en salle de la manifestation « Carnaval » a connu un léger recul. Le chiffre d'affaires est un peu à la baisse. Le bilan de cette manifestation sera soumis aux conseillers prochainement.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 22H30

Fait à HILSENHEIM le 26/02/2018
Le Maire
Bruno KUHN